



# BUDGET

**Etaient présents :**

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY  
Valérie AUBRY – Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE  
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON  
Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU – Sophie THIVILLIER

**A l'ordre du jour :**

- **Transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité**
- **Accompagnement de l'Agence EPURES pour la révision du PLU**
- **Programme voirie 2021**
- **Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti)**
- **Vote des subventions aux associations communales pour 2021**
- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Vote du budget primitif principal 2021 et du budget annexe assainissement 2021**
- **Questions diverses**





**Dimanche 2 mai 2021 à 10 heures**

- Commémoration du 8 mai

**Vendredi 28 mai 2021 à 19 heures**

- Conseil municipal

**Dimanche 13 juin 2021 de 8 à 18 heures**

- Elections régionales et départementales – Premier tour



**Dimanche 20 juin 2021 de 8 à 18 heures**

- Elections régionales et départementales – Second tour

**Vendredi 2 juillet 2021 à 19 heures**

- Conseil municipal

**Vendredi 10 septembre 2021 à 19 heures**

- Conseil municipal

**Vendredi 5 novembre 2021 à 19 heures**

- Conseil municipal

**Dimanche 7 novembre 2021 à 10 heures**

- Commémoration du 11 novembre

**Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures**

- Conseil municipal



*Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à son équipe dans une mairie entièrement rénovée. Tous étaient ravis d'intégrer les nouveaux locaux.*

## Transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle la loi, et notamment que cette compétence est obligatoire, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population. Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de considérer ledit transfert de compétence.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est.

**En effet, tous souhaitent que Saint-Médard conserve la maîtrise de l'urbanisation du village**, en mesurant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Accompagnement de l'Agence EPURES pour la révision du PLU

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, poursuit avec la délibération de l'accompagnement de l'agence EPURES pour la révision du PLU et propose à l'Assemblée d'approuver une convention avec l'Agence d'urbanisme de la région Stéphanoise, Epures. Il rappelle le rôle de l'Agence d'urbanisme dont la communauté est adhérente.

L'objet de la mission des Agences d'urbanisme est défini comme suit :

- ✚ Suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale
- ✚ Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planifications qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.
- ✚ Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques
- ✚ Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaines

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

## Programme voirie 2021

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle aux conseillers municipaux que comme chaque année, la commune va lancer en 2021, un programme de travaux de voirie.

Il indique également que la commune envisage d'investir en 2021 sur un projet situé, Chemin de la Chevillonnière, avec une reprise complète de la voirie pour un montant de 32 349,30 euros TTC.

Ce projet demande un financement conséquent et le Département de la Loire est susceptible d'accorder une subvention. Le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**.

## Vote des taxes locales

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** rappelle la loi de finances de 2019 pour 2020, prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) sera perçue par l'Etat en lieu et place des communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le conseil municipal n'a donc plus à voter le taux de la THRP, y compris pour les 20% de foyers s'en acquittant encore et pour lesquels, le taux de 2019 s'applique automatiquement.



Il est rappelé également que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes implique qu'en 2021, les communes doivent délibérer **sur la base d'un taux égal à la somme du taux communal, fixé par l'assemblée délibérante, et du taux départemental de TFPB de 2020.**

Le taux départemental de TFPB de 2020 s'élève à 15,30% et celui de la commune est de 16,50%.

**Le nouveau taux pour la TFPB sur lequel le conseil municipal a délibéré, s'élève donc à 16,50% + 15,30% soit 31,80%.**

A noter que le taux voté pour 2020 pour **la taxe foncière sur les propriétés non bâties était de 32%.**

Après avoir pris connaissance des différentes simulations à savoir maintien des taux ou d'éventuelles augmentations de 0,5%, 1%, 1,5% ou 2%, le conseil a décidé **à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des deux taxes TFB et TFNB.**

## Vote des subventions aux associations communales pour 2021

**Valérie DA FONTE, première adjointe, en charge des associations,** propose de voter les subventions annuelles accordées aux associations de la commune.

Elle rappelle le minimum de 150 euros accordés à toutes les associations et précise que certaines d'entre elles, souffrent de la crise sanitaire. La municipalité se doit de les aider afin que ces dernières puissent poursuivre leurs activités.



Il ne faut pas oublier que nos associations participent au dynamisme de la commune et au vivre ensemble dans des domaines variés. Nous sommes attachés aux valeurs du monde associatif et nous devons accompagner nos associations sachant que cette pandémie les met en grandes difficultés financières avec le remboursement partiel ou total des licences par exemple, l'absence de manifestations pour récolter des fonds...

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité, l'attribution de 13 400 euros sous forme de subventions aux associations du village, représentant près de 2% du budget communal.**



## Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe assainissement

La présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 du budget principal a été exposé par **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** et de **Nadine ESCOT, secrétaire générale**.



### **Budget principal :**

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 75 082 euros.

### **Service annexe « assainissement » :**

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 14 151 euros.

Le Conseil Municipal vote **à l'unanimité** les comptes de gestion, les comptes administratifs de la commune et des services annexes.

## Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal vote **à l'unanimité** l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « assainissement ».

## Vote du budget primitif principal 2021 et du budget annexe assainissement 2021

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, présente à l'assemblée le budget primitif 2021 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve **à l'unanimité**, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	714 007 €	714 007 €
Section INVESTISSEMENT	623 577 €	623 577 €
TOTAL	1 337 584 €	1 337 584 €



Il est en de même pour le budget Assainissement approuvé **à l'unanimité** :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	113 745,20 €	113 745,20 €
Section INVESTISSEMENT	378 876,00 €	378 876,00 €
TOTAL	492 621,20 €	492 621,20 €



## QUESTIONS DIVERSES

### Comité de pilotage pépinière d'artisanats

**Valérie DA FONTE, première adjointe**, fait part au conseil municipal, d'une idée d'administrés rencontrés le 18 mars 2021, avec Monsieur le Maire.

Partant d'un constat qu'il y avait sur notre village des talents, des pépites cachées, des savoir-faire à valoriser, à savoir savonnerie, tapisserie, scrapbooking, couture..., ils ont proposé l'idée de créer une pépinière d'artisanat. Ce serait un espace de « vente » partagé avec un vendeur tournant, des espaces dédiés à certaines activités...



Cette belle initiative a retenu toute notre attention et un groupe de travail a été créé, il sera composé d'élus, à savoir de Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, Valérie DA FONTE, Valérie AUBRY et Sophie THIVILLIER, sans oublier les administrés, à l'origine de cette idée.

**Application :** 

**Nadine ESCOT, secrétaire générale**, présente l'application illiwap, financée par la CCFE. Cette dernière est gratuite pour les administrés et permet de suivre l'actualité de Saint-Médard en temps réel.

Evènements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, consignes sanitaires..., recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :



**illiwap, c'est l'appli :**  
**SANS INSCRIPTION**  
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier  
**GRATUITE**  
Téléchargement gratuit et sans engagement

1. Téléchargez l'application illiwap sur votre Google Play (Android) ou sur votre AppStore (iOS)
2. Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou le Code Postal
3. Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune et recevez les notifications par téléphone. Tous les messages que vous recevez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

### Vitesse excessive Rue Froide



*A-t-on besoin de faire de longs discours ?  
Les images parlent d'elles-mêmes...  
Alors soyez prudents, pour vous et pour les autres !  
Et respectez également le sens unique de circulation !*



## Visite du Sous-Préfet dans notre village

Il y a un changement de date pour la visite de Monsieur le Sous-Préfet, Loïc ARMAND. Il sera sur notre commune le samedi 29 mai à 9h30.

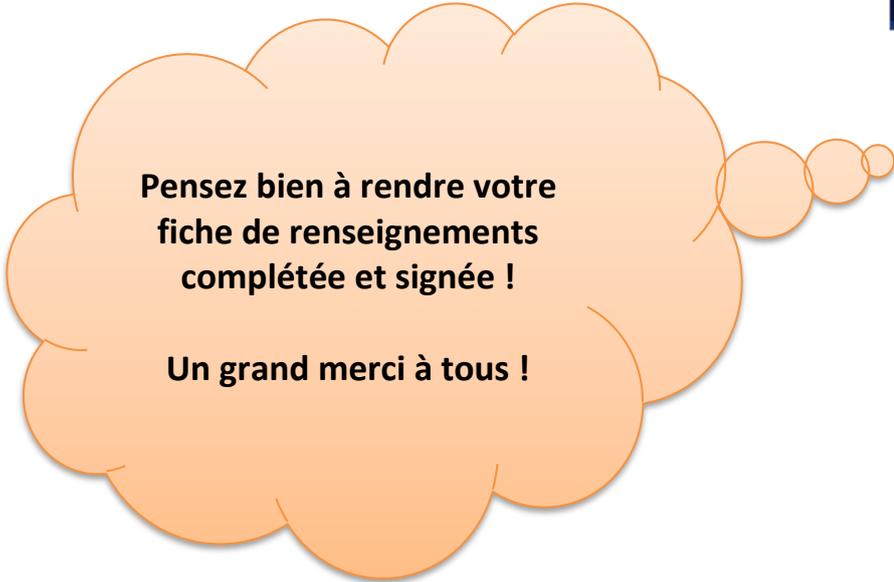


## Panneau à la Halle des Sports



# INFOS COMMUNALES

## Fiche de renseignements à remplir et à retourner à la mairie



**COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ**  
Gestion de la population  
Fiche de renseignements

CONJOINT 1		CONJOINT 2	
Nom de naissance		Nom de naissance	
Nom d'usage (marital)		Nom d'usage (marital)	
Prénoms		Prénoms	
Né(e) le / /		Né(e) le / /	
A		A	
<b>ADRESSE à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ</b>			
N° voie	Voie		
Tél	Liste rouge : <input type="checkbox"/>	Portable	
Adresse mail		@	
Adresse mail		@	
Vous êtes : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire : <input type="checkbox"/>			
Si vous êtes en location, nom et prénom du propriétaire :			
Date d'arrivée à Saint-Médard-en-Forez / /			
<b>ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE (Si résidence secondaire à Saint-Médard)</b>			
N° voie	Voie		
Code Postal	Ville		
<b>Personnes rattachées au FOYER (y compris les enfants)</b>			
Nom	Prénom		
Né(e) le / /	A		
Nom	Prénom		
Né(e) le / /	A		
Nom	Prénom		
Né(e) le / /	A		

**Nuisances sonores – Bien vivre ensemble à Saint-Médard-en-Forez !**

**USAGE EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ**  
**en semaine**  
 → 8h30-12h • 14h-19h30  
**samedi**  
 → 9h-12h • 15h-19h  
**dimanche / jour férié**  
 → 10h-12h

**STOP AU BRUIT**

*Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !*

**Adoptons les bons gestes : mémo-tri & stop aux dépôts sauvages de déchets et ordures !**

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
 À déposer en sacs dans les poubelles vertes situées dans le local spécifique de la salle

**EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS**  
 À déposer en vrac dans les poubelles jaunes situées dans le local spécifique de la salle

**VERRE**  
 À déposer dans les conteneurs à verre  
 Conteneur le plus proche :

**CARTONS BRUNS**  
 À évacuer en déchèterie

Localisation des 5 déchèteries : Chazelles-sur-Lyon, Éperieux-Saint-Paul, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières.  
 Un usager de Forez-Est peut se rendre dans chacune de ces 5 déchèteries, sans distinction.

**Horaires d'ouverture des déchèteries (ferme les jours fériés) :**  
 Lundi : 14h00-17h30  
 Du mardi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30  
 Samedi : 08h30-17h30 (sans interruption)

Attention, la déchèterie de Panissières est fermée les matins du lundi au jeudi.

**ATTENTION POUR LES CUBIS :**  
 Veillez à bien séparer le plastique du carton

**DÉPÔTS SAUVAGES**  
**UN MAUVAIS GESTE QUI PEUT VOUS CÔTER CHER (68€ ET 1500€)**



**Trop la honte quand mon maître ne ramasse pas... !**

# INFOS DIVERSES

## Bibliothèque

La bibliothèque recrute.  
Venez nous rencontrer un samedi matin pour en parler !

Rappel : La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 9h30 à 11h30.

On n'oublie pas les gestes barrières, le port du masque obligatoire et la distanciation sociale.



## Office de Tourisme Forez Est

« Suite aux décisions gouvernementales relatives à la fermeture des lieux recevant du public ne vendant pas des biens et services de première nécessité, depuis le samedi 3 avril au soir, l'ensemble des bureaux d'information touristique de l'office de tourisme Forez-Est sont fermés et nos visites guidées arrêtées, et ce jusqu'au lundi 3 mai.



Une permanence téléphonique au 04 77 94 64 74, a néanmoins été mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Nous sommes également joignables par mail ([contact@forez-est.com](mailto:contact@forez-est.com)).

Le site internet [www.forez-est.com](http://www.forez-est.com)  
et la page Facebook <https://www.facebook.com/officedetourismeForezEst/>  
de l'office de tourisme sont mis à jour très régulièrement avec entre autres des informations relatives au confinement.

Enfin, nous vous informons que l'office de tourisme maintient sa boutique en ligne <https://www.forez-est.com/boutique/>, avec la mise en place d'un système de retrait dans les 4 bureaux d'information touristique.

## Secours Populaire Français

Conformément aux nouvelles directives gouvernementales concernant la pandémie, le Secours Populaire Français (Comité d'Andrézieux-Bouthéon) suspend toutes ses activités jusqu'au lundi 3 mai 2021 sauf prolongation du confinement.

Toutefois la distribution du colis alimentaire mensuelle, est maintenue et sera assurée et ce pour tous les bénéficiaires suivis régulièrement.



# Le petit écho de la Com'

## Un petit poème d'espoir...

« Et les gens restèrent à la maison.

Ils lurent des livres, écoutèrent, se reposèrent, firent de l'exercice, firent de l'art, jouèrent à des jeux et apprirent de nouvelles façons d'être.

Et ils écoutèrent davantage.

Certains méditaient, d'autres priaient, d'autres encore dansaient.

D'autres rencontrèrent leurs ombres.

Et les gens se mirent à penser différemment.

Et le peuple guérit.

Et, en l'absence de personnes vivant de manière ignorante, dangereuse, insensée et sans cœur, la Terre commença à guérir aussi.

Et quand le danger fut passé et que les gens se rassemblèrent à nouveau, ils firent de nouveaux choix, rêvèrent à de nouveaux projets et créèrent de nouvelles façons de vivre et de guérir la Terre pleinement, comme ils furent guéris ».



*Kitty O'Meara*